



## ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LACANAU

### **Compte-rendu de l'Assemblée générale du 29 mai 2023 (Salle des fêtes de Lacanau, rue Albert François 9h30- 12h15)**

Le président Bernard Pineau a ouvert l'assemblée générale statutaire à 9 h 30, en remerciant les adhérents présents, puis en présentant l'ordre du jour.

Quatre temps se succéderont pour cette matinée : les rapports d'activité et financiers, suivis d'annonces, l'élection de deux nouveaux membres du conseil d'administration, les questions des adhérents, la venue des élus : Monsieur le Maire et deux adjoints responsables du lac et de la sécurité des espaces publics.

#### **1) Rapport moral et d'activité**

**Bernard PINEAU commence par présenter le rapport d'activité** après avoir remercié Pascal GARNIER pour le travail accompli en 2021-2022 à la présidence de l'ARLL. Il annonce l'obtention de la reconnaissance du caractère d'intérêt général de l'ARLL par l'administration fiscale permettant une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant des dons et des cotisations. La prochaine étape pourrait être l'obtention d'un agrément de la part des services environnementaux de l'Etat pour faire reconnaître l'ARLL en tant qu'association d'intérêt environnemental, ce qui lui permettrait d'être obligatoirement associée aux réunions de concertation relatives à l'environnement et l'urbanisme. Le président lance un appel aux compétences en matière de sciences de l'environnement naturel (biologie, botanique, hydrologie, milieux naturels etc...). Un rappel supplémentaire : pensez à faire figurer l'ARLL dans vos contacts mails, afin d'éviter de recevoir les envois groupés dans les spams.

**Les trois responsables des commissions de travail du Conseil d'Administration** présentent les travaux annuels de ces groupes.

› Marie LACROIX rappelle l'historique et le plan provisoire du Plan Plage du Moutchic et sa relance par la CDC Médoc Atlantique. Le projet devrait se réaliser pour 2024. L'ARLL participera aux réunions préparatoires et rappellera la nécessaire conciliation de cet aménagement touristique avec la qualité du cadre de vie sur les bords du lac.

› Marc JEKE présente les travaux de la commission des rives du lac. Un tableau des bonnes pratiques et des besoins a été réalisé et proposé aux élus. Une rencontre du bureau de l'ARLL avec les élus a eu lieu : deux annonces importantes ont été faites en lien avec les comités de quartier : la création d'un *Forum public du lac* et d'un *Livret des bonnes pratiques et des usages* sur et autour du lac.

› Michel FAVORY résume les travaux de la commission urbanisme, paysages bâtis et aménagement de l'espace : il fait état des rencontres avec des adhérents sur des questions de troubles anormaux de voisinage dus notamment à la densification urbanistique, et à des perturbation d'écoulement des eaux pluviales par excès d'artificialisation des parcelles dans un lotissement de la rive Est. Il sera adressé aux services de l'urbanisme une note



## ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LACANAU

résumant ces difficultés ainsi que des risques de circulation générés par l'aboutissement au port de la voie douce Est-Ouest de Lacanau-ville soulignés par Alain CAULLIER qui propose en tant qu'ingénieur des Ponts et Chaussées une solution alternative. Michel Favory présente les enjeux actuels du SCOT Médoc Atlantique qui est en fin de rédaction et normalement devrait être adopté par les élus communautaires au mois de juillet. Une note synthétique a été adressée à son sujet aux membres du Conseil d'administration. A la demande de Monsieur le Maire lors de la réunion préparatoire à notre Assemblée générale, elle lui sera adressée. Les adhérents ont été invités par courrier électronique à rencontrer le commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique. Le Bureau de l'ARLL a fait part de ses observations. Nos réserves portent sur la croissance démographique, sur l'attractivité touristique accrue, sur le statut de village des quartiers riverains du lac et sur la dégradation de la forme bâtie. Nous proposerons lors de la révision du PLU un plan paysage et sa charte pour mieux protéger le lac et ses rives.

Une annonce est faite sur la journée d'arrachage des jussies organisée avec le SIAEBVELG le samedi 24 juin à 10h. L'information sera diffusée sur le site de la commune et le site Facebook de l'ARLL.

Le président met au vote ce rapport d'activité : une abstention. Le rapport moral et d'activité est adopté.

### 2) La trésorière Marie LACROIX présente ensuite le rapport financier.

L'ARLL compte 191 cotisants, soit 25 cotisants supplémentaires depuis 2022. Le déficit néanmoins, s'est accentué du fait des dépenses de justice (frais d'avocats et frais irrépétibles). La cagnotte accumulée depuis des années en prévision a ainsi permis de couvrir ces frais.

Les dépenses prévisibles concernent les frais de justice (honoraires d'avocat et frais irrépétibles en cas de condamnation en appel, l'avocat de la municipalité nous demande 4500 €) et à la création du site Internet de l'ARLL. La société AWI nous a fait des conditions plus qu'amicales, il faut ici l'en remercier. Les frais de gestion ont été réduits peu ou prou de plus de moitié du fait de la numérisation des envois.

Il faut donc pour les années à venir renflouer nos réserves. A cet effet le vote des adhérents s'est porté à l'unanimité sur une augmentation pour trois ans de la cotisation à 25 € dont 66 % seront déductibles des impôts à partir de 2024.

Nous aurons un exercice 2023 du 19 mai jusqu'au 31 décembre avec une cotisation maintenue à 15 € ; les exercices comptables suivants seront calés sur l'année civile. Si cela s'avère nécessaire un appel exceptionnel aux dons sera envisagé. Le bureau étudie l'utilisation pour les dons et les cotisations de la plateforme dédiée aux associations : « Hello Asso ».

Les comptes sont certifiés réguliers et sincères par Monsieur G. LATRUBESSE Commissaire aux Comptes.

### 3) Le projet de site Internet est ensuite présenté par la société AWI. Ce site permettra à tous de consulter l'actualité, les informations et les documents produits par l'ARLL. Il sera désormais notre espace de visibilité médiatique en remplacement du blog que



## ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LACANAU

développait jusqu'à présent Michel BRUNET. Le président le remercie vivement pour la qualité de son travail.

Ce site sera particulièrement administré par la secrétaire adjointe au numérique Catherine LEFORT et cette année encore par Michel BRUNET.

Le lien du site sera disponible sur notre site FACEBOOK et sera adressé par mail aux adhérents. Une précision utile : ce site sera totalement sécurisé.

- 4) **Election de nouveaux membres du conseil d'administration.** Une place était vacante et Michel BELONDRAGE ne souhaitait pas se représenter. Deux candidats se sont déclarés : Benoît BERQUE et Denis CRAM. Après une présentation de ces candidatures, leur élection pour 3 ans est approuvée à l'unanimité. Le conseil, dont la liste sera communiquée, est donc composé de 20 membres conformément aux statuts.
- 5) **Les questions posées par les adhérents présents.** Au préalable une vingtaine de questions ont été recueillies auprès des adhérents et furent communiquées au maire et aux élus lors de la réunion préparatoire à l'assemblée générale. Ces questions seront abordées lors de l'intervention du maire.

### **Voici les questions directement posées par les adhérents présents.**

Le permis de construire du CMS où en est-on ?

Les villas-locatives AirB&B (Carreyre) et le tapage nocturne permanent les week-ends.

Lacanau-ville est contigüe au lac et l'élection d'un administrateur y résidant est le signe d'une volonté de conserver à la ville et à ses quartiers proches du lac le caractère résidentiel et non touristique de masse qui devrait se porter sur la station océane.

Au port et à Pêche-Lèbre de plus en plus de rassemblements de véhicules de collection et de bikers sur cette voie cul-de-sac occasionnent des nuisances pour la circulation et la qualité de vie.

Le tracé prévu pour la fin de la « voie douce » de l'avenue du lac au port est potentiellement accidentogène. Une autre solution est possible : un courrier a été adressé en mairie sans réponse à ce jour. L'ARLL a prévu d'adresser en juillet un courrier à Monsieur le Maire rappelant tous ces points problématiques.

Le problème récurrent des sangliers et des poubelles et les positions très insatisfaisantes du SMICOTOM.

Le président et les membres du bureau ont donné des éléments de réponse et renvoient à l'intervention du maire sur les questions qui lui ont été adressées.

### **6) Intervention de Monsieur le Maire et des élus**

L'assemblée générale proprement dite est alors clôturée. **Monsieur le Maire Laurent PEYRONDET, Monsieur Alain BERTRAND élu délégué au Lac et M. Philippe WILHELM adjoint à la voirie et à la sécurité** prennent place à la tribune pour répondre aux adhérents et informer sur l'actualité et les problématiques du lac.



## ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LACANAU

### **Annonces et informations importantes données par Monsieur le Maire pour les quartiers du lac.**

- **Un Forum public du Lac** est en préparation pour réunir tous les acteurs concernés.  
Les mouillages des bateaux : une politique restrictive se met peu à peu en place. Les épaves seront retirées systématiquement. Au Petit-Moutchic, elles sont déjà marquées par l'APM (Amicale du Petit-Moutchic).
- **Les plantes invasives** : leur croissance est surveillée par le SIAEBVELG, une opération d'arrachage de la jussie sera menée conjointement avec l'ARLL. Quant au faucardage annuel, il se fera à partir du 21 juin au port et dans les conches, selon la logique des couloirs de navigation.  
Pour les usages et bonnes pratiques sur les rives du lac pensez à télécharger sur vos smartphones et ordinateurs l'application « Tell my city ».
- **Le stationnement sauvage des camping-cars.** 300 verbalisations ont eu lieu sur la commune en 2022. Ne pas hésiter à appeler la police municipale qui devrait de plus en plus être présente sur les sites de stationnement que les réseaux de camping-caristes signalent à leurs adhérents. Les portiques ont d'ailleurs dû être démontés et ces véhicules sont considérés par le code routier comme des automobiles. C'est donc là la double difficulté.
- **Pour les incivilités sur les bords du lac.** Les riverains sont les « sentinelles du territoire ». Le signalement numérique « Tell my city » est à privilégier pour signaler les nuisances sonores, la circulation de deux roues motorisés, la vitesse excessive des vélos électriques, les feux sous les arbres des plages et bords de lac, les chiens en liberté (des panneaux sont affichés). La réglementation nationale s'applique. Les chiens doivent être tenus en laisse sur les plages et être directement sous le contrôle de leur maître en dehors des périodes de chasse sur tout le pourtour du lac et en forêt notamment du 15 avril au 30 juin période de nidification et de naissance de la faune sauvage : un signalement est possible sans passer par la police municipale. L'ARLL prendra contact avec Monsieur Philippe WILHEM à ce sujet et vous en tiendra informés.
- **Une police de la Nature** va voir le jour pour contrôler les bonnes pratiques. La police du lac, dotée désormais d'un site numérique de gestion de la navigation, est renforcée par le recrutement d'un nouvel agent municipal en la personne de Monsieur Franck DESARNAUD. Un site numérique sur le portail de la ville de Lacanau permet de régler les cotisations de navigation et mouillage. Un rappel : les roselières sont protégées (elles sont vitales pour la croissance des poissons et batraciens et pour les oiseaux des marais) leur destruction doit rester très limitée aux accès de navigation et aux ouvertures traditionnelles sur les plagettes. Le site du lac et ses rives relèvent d'un périmètre *Natura 2000*. Monsieur le Maire renvoie à la consultation du site du SIAEBVELG et à sa feuille d'information consultable en ligne.



## ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LACANAU

- **Pour les containers à ordures ménagères exposés aux dégâts des sangliers.** Tous les quartiers Nord et Ouest du lac sont riverains de la forêt domaniale gérée par l'ONF. Comme c'est le cas à Carcans, Lacanau va négocier des droits de chasse avec l'Office public de gestion forestière afin de récupérer des droits de chasse. Les battues administratives de l'ACCA sont limitées à l'est du canal des étangs. Ne pas nourrir la faune sauvage est impératif. Les hardes de sangliers se sont rapprochées des quartiers résidentiels comme partout : mieux prélever l'espèce devient donc une nécessité et reste le seul moyen.
- **Pour le ramassage des ordures ménagères,** le SMICOTOM pense à une solution mixte : des containers collectifs seront mis en place dans les quartiers sur base du volontariat, tout en continuant le porte à porte (M. le Maire y tient particulièrement eu égard aux personnes âgées et à mobilité réduite). La sécurisation des containers par des sandows est une fausse bonne idée. Elle expose ces containers à n'être pas relevés (un ou des agents « ripeurs » se sont blessés et ont fait valoir leur droit de retrait). Pour le quartier des Baïnasses l'obstruction récurrente de l'allée Jean ROZIE qui empêche l'accès des services publics et du camion du SMICOTOM sera sanctionnée par la police municipale si les négligences continuent, avertissez très clairement vos locataires, insiste Philippe WILHEM.
- **L'urbanisme et l'aménagement de l'espace communal.**

Monsieur le Maire rappelle à plusieurs reprises ses objectifs majeurs qui se trouveront confirmés dans le SCOT du territoire intercommunal de Médoc Atlantique. Poursuivre ses engagements électoraux avec la réalisation par ses OAP (orientations d'aménagement et de programmation) de la « ville de tous les services », à savoir voies douces, renforcement des petits services, aménagement des services sanitaires et sociaux de l'ex-CMS au Moutchic, objectif d'un lycée lié aux 8800 habitants prescrits par le futur SCOT (adopté probablement cet été), réalisation de logements en lien avec l'emploi et les services.

**Pour le lac et ses quartiers,** le Moutchic était déjà un village (une petite agglomération urbanisée avec ou non des services passés ou pas, entre quarante et une cinquantaine de maisons et au-delà) dans l'ancien SCOT des Lacs Médocains, au regard de la loi Littoral. Désormais dans le nouveau SCOT, Marina de Talaris, le Moutchic, Carreyre et l'ensemble de La Grande Escoure-Nerps-Escourette-Longarisse (Lac-Sud-Ouest) seront considérés comme des villages dans la trame urbaine. Mais Monsieur le maire insiste sur trois points :

1) Leur périmètre sera très peu touché.

2) Les parcelles des lotissements historiques du Sud-Ouest du lac seront autorisées à la subdivision au cas par cas uniquement pour des raisons familiales et pas systématiquement. Actuellement peu de parcelles sont libres et on ne peut rien faire ou presque, mais ce sont notamment aux Nerps de grandes parcelles. Les services d'urbanisme de la ville travailleront avec les riverains et leurs représentants sur



## ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC DE LACANAU

l'aménagement de ces villages afin de préserver leur caractère et leur identité. *(L'ARLL aura des propositions concrètes d'aménagement à formuler à ce sujet).*

3) Pour les parcelles entre le lac et la D6 au Moutchic, Monsieur le Maire s'élève contre les rumeurs fantaisistes portant accroire à la construction d'immeubles à étages dans cette zone boisée qui est protégée : il ne sera pas touché à cette forêt inscrite dans la trame verte du PLU. Quant aux fonds de jardins des parcelles de l'allée du Petit Moutchic qui donnent sur cette forêt, la vente de foncier non constructible sera engagée sous 18 mois.

A la question posée sur cette densification urbaine et le risque incendie, en souvenir de l'évacuation lors du grand incendie du Porge de 1989 des quartiers du Sud-Ouest du lac, Monsieur le Maire rappelle le devoir de débroussaillage au-delà des clôtures des 50 m à partir des constructions *(une info DFCI sera republiée par l'ARLL sur ses sites numériques)*, la nécessité de signalement précoce à la police municipale de tout départ de feu ou risque d'incendie (barbecue sauvage en forêt par exemple).

Pour le débroussaillage au-delà des clôtures, la difficulté est d'évacuer ou de broyer sur place : le SMICOTOM propose un forfait débroussaillage pour éviter la déchetterie, mais ce dernier est insuffisant en volume et temps pour éclaircir les limites de parcelles *(l'ARLL mettra sur son site les informations sur les obligations des riverains de forêt face au risque incendie)*. Enfin à la question de la régulation et l'encadrement possible des locations sur les sites en ligne type AirB&B, Abritel, Week-Away, PAP-Vacances et autres, Monsieur le Maire estime qu'au-delà de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, il faut trouver un modèle de gestion du parc des résidences secondaires qui à la fois ménage le droit des propriétaires et régule la venue d'investisseurs-bâisseurs à but purement lucratif ciblant les locations de courte durée qui risquent dégrader la qualité résidentielle des quartiers du lac comme c'est actuellement le cas au lotissement de Carreyre. Un adhérent fait remarquer que les quartiers de la ville à vocation résidentielle sont également de plus en plus exposés à ces locations touristiques de type AirB&B qui devraient concerner la station océane prioritairement et non les quartiers résidentiels du lac et de la ville. Une proposition de loi transpartisane qui concernera les intercommunalités touristiques est en préparation pour l'encadrement réglementaire de ces pratiques qui perturbent gravement le marché foncier et pénalisent le logement. Pour l'instant elle a été reportée à d'autres sessions parlementaires.

L'Assemblée générale s'est clôturée par un long moment de rencontre conviviale autour d'un buffet très apprécié. Que ses organisatrices en soient ici remerciées.

\*\*